



Ordonnance de télécom CRTC 2024-340

Version PDF

Ottawa, le 19 décembre 2024

Saskatchewan Telecommunications – Approbation provisoire d’une demande tarifaire

1. Le Conseil **approuve provisoirement** la demande tarifaire suivante :

Demandeur	Avis de modification tarifaire et description	Date de réception de la demande	Date d’entrée en vigueur
Saskatchewan Telecommunications	AMT 383 Tarif général – Services de base – Correction au service d’installations téléphoniques – Voies locales	27 novembre 2024	19 décembre 2024

2. Le Conseil traitera la demande d’entérinement formulée dans cette demande, et toute autre question liée à cette demande au besoin, dans une ordonnance ultérieure
3. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours civils suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d’approbation; une demande tarifaire n’est pas nécessaire.

Secrétaire général